

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Laurent AUDRAIN sur la commune principale de l'AIOT La Prise 22400 ST ALBAN.

La référence de votre dossier est A-3-U6SBR8ZR2 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/03/2023 à 08h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **52965693600018**

Raison sociale **AUDRAIN*/LAURENT /**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA PRISE

LA PRISE

22400 ST ALBAN

Signataire

Nom : **AUDRAIN**

Prénom : **Laurent**

Qualité : **Gérant**

Référent

Nom : **AUDRAIN**

Prénom : **Laurent**

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Laurent AUDRAIN**

Description des activités :

Le présent dossier concerne la mise à jour du plan d'épandage suite au changement des prêteurs. Laurent AUDRAIN est autorisé par un arrêté en date du 14/05/2012 à exploiter un élevage de 27000 animaux équivalents, soit 13500 emplacements canards à rotir, au lieu-dit « La Prise » à SAINT-ALBAN. Le projet ne prévoit pas de modification des effectifs. Laurent AUDRAIN exploite également un petit atelier ovin au régime du RSD. Les déjections produites par l'élevage seront épandues en partie sur les terres en propre, avec une SAU de 6,03 ha et une SPE à 50m de 3,28 ha, et en partie sur les terres des prêteurs : - SARL LA FERME DU POURPRAY avec 40,81 ha de SAU et 29,20 ha de SPE à 50m - EARL TALIBART avec 195,08 ha de SAU et 79,42 ha de SPE à 50m

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Prise

22400 ST ALBAN

X : 289733

Y : 6843794

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les effectifs étant inchangés, la quantité de lisier produite annuellement sera identique. Depuis la validation de son dernier plan d'épandage, M. AUDRAIN a changé de prêteur. L'épandage de la totalité des déjections se fait dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir inférieur au plafond d'épandage fixé à 170 uN org/ha de SAU et 85 kg P2O5/ha de SPE.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.